



**MINISTRE DES MINES ET DE LA  
GEOLOGIE**

.....  
**Cabinet du Ministre**

.....  
N°...../MMG/CAB/CT//07

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
-----  
**Travail - Justice – Solidarité**

Conakry, le .....2007

**Le Ministre**

**A**  
**Secrétaire Général**  
**de la Présidence de la République**

**Conakry**

**Objet :** Demande de Permis Minier  
en faveur de la société BSGR

**Monsieur le Secrétaire Général,**

J'accuse réception de votre correspondance N° 0160/PRG/SGP/SP du 22 Août 2007, relative à votre appui à la demande formulée par la société BSGR pour des Permis de Recherche sur le diamant et le fer. Je vous remercie pour votre disponibilité à encourager les Investisseurs dans le secteur minier.

Les Permis de Recherche constituent les titres Miniers qui confèrent aux titulaires le droit de procéder à la recherche et à l'évaluation des gisements. Les titulaires des Permis de Recherche après avoir évalué les gisements doivent présenter une étude de faisabilité pour l'exploitation des dits gisements.

L'attribution de ces titres miniers est régie par le Code Minier dont les dispositions relatives aux Permis de Recherche ne sont pas précises en terme de nombre de permis à délivrer, ce qui a contribué à la mauvaise gestion du cadastre minier.

Cet état de fait constitue aujourd'hui un handicap à la bonne gestion des ressources minières du pays. Pour corriger cette situation, mon Département a adopté une stratégie pour une gestion rationnelle des ressources minières basées sur la maîtrise du cadastre minier en vue de constituer des réserves stratégiques pour l'Etat.

En ce qui concerne la Société BSGR, je vous informe qu'elle s'est engagée dans un vaste programme de recherche minière à travers des Permis de Recherche portant sur les substances suivantes :

**- Bauxite**

Treize (13) Permis repartis dans les préfectures de Mali, Tougué, Koumba et Dinguiraye sur une superficie de 6422 Km<sup>2</sup>.

**- Fer**

Sept (7) Permis repartis dans les préfectures de Kérouané, Beyla, Macenta et N'Zérékoré sur une superficie de 3333 Km<sup>2</sup>.

**- Uranium**

Trois (3) Permis dans les préfectures de Lola et N'Zérékoré sur une superficie 1413 Km<sup>2</sup>.

Ces Permis de Recherche permettent à la société BSGR de participer à l'évaluation du potentiel minier de la Guinée. La question que l'on se pose est comment BSGR va mettre toutes ces ressources minières en exploitation sans les geler ? Toutefois, les nouvelles demandes formulées peuvent être examinées de la manière suivante :

- Le fer

BSGR doit justifier sa nouvelle demande par la présentation des résultats des travaux de recherche sur les permis qui lui sont octroyés.

- Le diamant

La zone sollicitée est sous Concession Minière, et ne peut pour le moment faire l'objet d'octroi à une nouvelle société sans que les droits miniers de cette société ne soient éteints.

Monsieur le Secrétaire Général, mon Département est prêt à apporter son appui à BSGR pour tout programme de valorisation du potentiel géologique et minier qu'elle envisagerait d'entreprendre en Guinée à condition que ce programme ne soit pas un moyen de gel ou d'hypothèque des ressources minières du pays.

Veillez recevoir, **Monsieur le Secrétaire Général**, l'expression de mes sentiments distingués.

**Ahmed KANTE**